



Association Départementale du Réseau des Emetteurs Français du Var (AD-REF 83)

Régusse, le 02 avril 2023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 01 avril 2023

Exercice 2022

Conformément à l'article 11 des statuts qui régissent l'AD-REF83, ainsi que les dispositions et les mesures prévues par le décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 permettent de considérer que la condition pour pouvoir organiser une assemblée « à huis clos » est satisfaite dès lors qu'elles sont applicables.

Le nombre d'adhérents à jours de cotisation à la date de l'assemblée générale est de quarante-huit (48), et trente-neuf (39) membres étaient présents ou représentés.

La majorité des adhérents étant présents ou représentés, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Edgardo DA FONSECA, préside la séance en qualité de Président.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Présentation du rapport moral - Vote
- Présentation du rapport financier 2022 - Vote
- Présentation du budget prévisionnel 2023 – Vote
- Autorisation au Président de faire des demandes de subventions – Vote
- Confirmation du conseil d'administration élus lors de la dernière AGE et les membres du conseil d'administration dont les mandats arrivent à expiration ou sont démissionnaires.
- Approbation du changement du nom de l'association pour REF 83
- Questions diverses

Le Président propose à l'Assemblée, si elle est d'accord, d'effectuer les votes à mains levées au lieu de bulletins secrets.

Vote Pour : 39
Vote Contre : 0
Abstentions : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Edf

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité établie par le président, donne quitus de leur gestion aux dirigeants pour l'exercice 2022.

Vote Pour : 39
Vote Contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Il a été observé une minute de silence en l'honneur des membres qui sont décédés dans l'année 2022

Deuxième résolution

L'examen détaillé des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 font apparaître un montant total des ressources de 1305 € et un montant total des dépenses de 1995,91 € le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à 690,91 €

Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations et explications requises.

Après avoir entendu l'examen des rapports et comptes annuels pour l'affectation du résultat de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été préparés par le Trésorier, la résolution suivante est mise aux voix.

Vote Pour : 39
Vote Contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution

L'examen détaillé du budget prévisionnel annuel des dépenses et des recettes évaluées selon les objectifs à réaliser, dans la limite des possibilités et compte tenu des besoins de l'association est le suivant :

Total charges : 5 000,00 €

Total produits : 5 000,00 €

Emploi des contributions volontaires en nature : 34 209,34 €

Contributions volontaires en nature : 34 209,34 €

Après avoir pris connaissance de l'examen, tels qu'il a été préparés par le Trésorier, la résolution suivante est mise aux voix

Vote Pour : 39
Vote Contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution

Il est demandé l'accord pour effectuer des demandes de subventions auprès des instances départementales et régionales ainsi qu'au REF national

Vote Pour : 39
Vote Contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

EdF

Cinquième résolution

Le Président met aux voix la candidature suivante :

Monsieur GODART Raymond est élu à la majorité par 39 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Confirmation du Conseil d'Administration élu lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire et les membres du Conseil d'Administration dont les mandats arrivent à expiration ou sont démissionnaires.

Composition du Conseil d'Administration

GODART Raymond	F1HHU	Présent
MULLER Yannick	F1NSR	Présent
TORTELIER Thierry	F4IGO	Présent
DA FONSECA Edgardo	F5IHD	Présent
AGNERAY Jean-Pierre	F6AUQ	Présent
MASSON Michel	F6FCE	Présent
COLOMBANI-GAILEUR Maurice	F6IIE	Présent
TASSINARI Pascal	F8TRT	Présent

Sixième résolution

L'assemblée est consultée pour un changement du nom de l'association pour REF 83, si ce changement est accepté, il sera entériné lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Vote Pour : 5
Vote contre : 21
Abstention : 13

Cette résolution n'est pas adoptée

Questions diverses

Pour l'exercice 2023, la date prévisionnelle de l'assemblée générale ordinaire n'est pas encore fixée et dépendra de la disponibilité d'une salle. Toutefois, fin 2023, le Conseil d'Administration devra la confirmer ou la modifier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président de séance déclare la clôture de l'Assemblée Générale.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été dressé ce procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président de l'AD-REF 83
Edgardo DA FONSECA

